

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 NOVEMBRE 2016**

Le vingt-neuf novembre de l'an deux mille seize, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

**Etaient présents** : MM BOURGHELLE, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, FAUCHER, HADJAB, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, PONCET, MMES BABIJ, BOITARD, FROISSART, LESOBRE, LUSSON.

Mme FROISSART est élue secrétaire de séance.

**Objet : Travaux complémentaires place du château :**

Monsieur le maire expose par délibération du 13 septembre 2016, le conseil municipal autorisait M. le maire à commander auprès de la société DELAVILLE la remise en état de la place du château pour un montant de 4 596€ TTC. Ces travaux consistaient à enlever le gravier et le géotextile et la mise en place de 25 tonnes de stabilisé après enlèvement de l'ancien. Compte tenu de la situation trouvée lors des travaux, après en avoir informé et demandé l'avis à l'ensemble du conseil municipal, il a été décidé de creuser sur 10 cm pour la mise en place d'un géotextile et de grave avant la mise en place du stabilisé. Soit 380 m<sup>2</sup> à 18€ HT et donc pour un montant total de 8 208€ TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise** Monsieur le maire à commander à la société DELAVILLE la remise en état de la place du château pour un montant de 8 208€ TTC.

**Objet : Cimetière aménagement du columbarium et du caveau :**

Par délibération du 7 juillet 2015, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à construire un columbarium. Il convient aujourd'hui d'une part d'aménager le pourtour de cet édifice en plantant des buis et des fleurs et de modifier et d'abaisser le caveau provisoire pour la mise en valeur d'une part du caveau mais aussi du columbarium. Les plantations seraient réalisées par la société « les Jardins sereins » pour un montant de 3 264€ TTC et les travaux d'aménagement du caveau par la société BERTHELOT pour un montant de 4 230€ TTC.

M. Philippe DELACOUR à qui appartient la société « Les Jardins Sereins » sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise** Monsieur le maire à commander à la société « Les Jardins Sereins » les plantations pour un montant de 3 264€ TTC et les travaux d'aménagement du caveau à la société BERTHELOT pour un montant de 4 230€ TTC.

**Objet : colis des anciens :**

Sur proposition de mesdames FROISSART et BABIJ, monsieur le Maire, après en avoir informé et demandé l'avis à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 octobre 2016, a commandé 122 colis auprès de la société SODICA pour un montant unitaire de 36.11€ TTC soit un total de 4 405.42€ TTC, complété par une demie bouteille de champagne et d'une boîte de chocolat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise** Monsieur le maire à commander à la société SODICA 122 colis pour un montant de 4 405.42€ TTC.

**Et ont signé au registre les membres présents :**